

**MINISTERE DE LA REFORME DU
SERVICE PUBLIC, DU TRAVAIL
ET DU DIALOGUE SOCIAL**



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté - Patrie

PROJET DE MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE POUR LA DELIVRANCE DES SERVICES (PMADS)

Termes de références

Recrutement d'un agent vérificateur indépendant du Projet

Source de financement : **Crédit (B) NUMBER 7557-TG**

Février 2025

SOMMAIRE

1.	<u>CONTEXTE DU PROGRAMME</u>	3
2.	<u>OBJECTIFS DE LA MISSION</u>	Erreur ! Signet non défini.
i.	<u>Objectif général</u>	4
ii.	<u>Objectifs spécifiques</u>	4
3.	<u>RESULTATS ATTENDUS</u>	6
4.	<u>DETAIL DES ACTIVITES DE LA MISSION</u>	7
i.	<u>Vérification des documents</u>	7
ii.	<u>Vérification physique et entretiens avec les parties prenantes</u>	8
iii.	<u>Réunions</u>	8
iv.	<u>Développement des capacités du Suivi et évaluation</u>	8
v.	<u>Audit des systèmes</u>	9
5.	<u>METHODOLOGIE</u>	9
6.	<u>LIVRABLES</u>	9
7.	<u>PROFIL DE L'AGENT VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT</u>	11
i.	<u>Le Spécialiste en gestion des Finances Publiques / Audit :</u>	12
ii.	<u>Le Spécialiste en digitalisation des services ou en TIC</u>	13
iii.	<u>Le Spécialiste en Suivi-évaluation et analyse de données</u>	13
iv.	<u>Le Spécialiste en audit des systèmes d'informatio</u>	13
v.	<u>Le Spécialiste en économie et statistiques</u>	14
vi.	<u>Le Spécialiste en Passation des Marchés</u>	14
8.	<u>LIEU ET DURÉE DE LA MISSION</u>	15
	<u>ANNEXE</u>	16

CONTEXTE DU PROGRAMME

La Feuille de route gouvernementale Togo 2020-2025 consacre une priorité à la modernisation de l'administration publique, inscrite dans l'Axe 3 : « moderniser le pays et renforcer ses structures ». Cette ambition vise à renforcer les capacités institutionnelles, améliorer l'efficacité de l'action publique, et offrir aux citoyens, des services publics de qualité grâce à la digitalisation et à l'attraction de talents dans la fonction publique.

Dans ce cadre, le Projet de Modernisation de l'Administration Publique pour la Délivrance des Services (PMADS) a été initié avec l'appui de la Banque mondiale. L'objectif de développement du PMADS est d'améliorer la gestion des ressources humaines et des dépenses publiques. Sa mise en œuvre repose sur une coordination multisectorielle et un suivi rigoureux pour garantir l'atteinte des résultats escomptés.

Le Programme PforR comprend deux domaines de résultats.

- **Domaine de résultats I : Renforcement de la gestion des ressources humaines.** Ce domaine de résultats vise à moderniser et à améliorer la capacité et les processus de l'administration publique pour soutenir un accès et une qualité accrus des services.
- **Domaine de résultats II : Améliorer l'efficacité de la gestion des dépenses publiques.** Les principaux résultats ciblés se concentrent sur les domaines critiques de la gestion des dépenses publiques, notamment la modernisation du système de trésorerie (y compris la collecte des paiements d'impôts), l'augmentation de l'optimisation des ressources dans les marchés publics, l'achèvement de la mise en œuvre de la budgétisation basée sur les programmes, le suivi et l'évaluation des programmes budgétaires, la priorisation du genre et du climat, et renforcement de la participation citoyenne dans le processus budgétaire. Ces résultats renforcent et approfondissent les réformes antérieures gouvernance en matière de fiscalité et des finances publiques.

Dans ce contexte, l'Unité de gestion du projet et du Projet (UCP) sous la tutelle du ministère chargé de la réforme du service public (MRSPTDS), recrute un Agent Vérificateur

Indépendant (AVI) pour vérifier et valider, de façon indépendante, les niveaux d'atteinte des indicateurs liés aux décaissements. Les termes de référence de la mission font l'objet du présent document.

Objectif général

L'objectif général de la mission consiste à la vérification et à la certification de l'atteinte des Indicateurs liés aux décaissements (ILD) du programme qui déclencheront les décaissements de la Banque mondiale pour le PforR, conformément aux exigences de vérification des résultats du Programme. Il est important de noter que chaque ILD est constitué de Résultats Liés au Décaissement (RLD) qui doivent être individuellement suivis et vérifiés. Divers RLD ont été définis pour les cinq années de mise en œuvre du Programme, auxquels sont liés des montants de décaissement.

Les ILD proposés se concentrent sur l'amélioration de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la trésorerie, de la passation des marchés et du suivi budgétaire. L'Annexe 1 présente les ILD et ILR en détail.

Objectifs spécifiques

De manière spécifique, la mission de l'AVI est de trois natures :

- **La réalisation d'un état des lieux relatif à chaque indicateur défini dans le cadre du Programme**

En début de mission, l'AVI réalisera un état des lieux des différents indicateurs de performance afin d'établir une **situation de référence**. Ceci permettra tout au long de l'exécution du programme, d'évaluer les performances et évolutions enregistrées dans le cadre du programme.

- **La vérification de l'atteinte des objectifs du programme selon une fréquence définie pour chacun des RLD constituant les ILD**

L'atteinte des résultats ou le niveau d'atteinte des résultats (selon la formule de décaissement définie dans l'accord légal) sera évalué conformément à la méthodologie convenue, telle que définie dans une matrice d'indicateurs de décaissement et en référence au document d'évaluation du programme. Il sera vérifié que lesdits résultats ont été atteints dans les délais définis, physiquement livrés, approuvés, et correctement documentés. Les résultats seront vérifiés en tenant compte des éléments émanant du protocole de vérification prédéfini et spécifique à chaque RLD. Cette vérification s'appuiera sur les dossiers et documents administratifs, une vérification indépendante, des visites sur site, des contrôles ponctuels ainsi que des consultations avec les bénéficiaires et les partenaires pour confirmer les données soumises et vérifier l'exactitude des résultats rapportés. Conformément aux bonnes pratiques d'audit, la vérification se fera selon un cadre et une fréquence d'échantillonnage, décrits en détail dans l'offre technique. A ce titre, l'Agent Vérificateur Indépendant fournira au client, pour chaque RLD, un document énonçant clairement :

- a) les principales conclusions et si les résultats ont été atteints ou non ;
- b) la méthodologie utilisée pour vérifier les résultats (et, le cas échéant, l'analyse des données collectées, les rapports de visites de terrain, etc.) ;
- c) les documents et bases de données consultés afin de démontrer/évaluer l'exactitude des informations fournies par les différentes parties prenantes du Programme ; et
- d) les progrès détaillés des RLD respectifs ;
- e) en cas de non atteinte des résultats, les recommandations idoines pour l'accélération de l'atteinte desdits résultats.

Ce document servira de base au déblocage des fonds par la Banque Mondiale pour les décaissements associés. L'Agent Vérificateur Indépendant examinera les pièces justificatives des résultats obtenus, préparées par l'UGP. Ces documents doivent démontrer le respect de chaque indicateur utilisé comme base pour les décaissements ainsi que les résultats à atteindre pour les décaissements pertinents. En outre, il exécutera

toute tâche qui lui est confiée par l'UGP qui est en relation avec l'objectif général des Termes de référence (TdR).

- **Le renforcement des compétences des agents de vérification existants à savoir la Cour des comptes et l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) sur divers sujets liés aux audits de performance et sur les procédures et formalités de la vérification indépendante.**

Il s'agira de dérouler un programme de formation destiné à préparer ces deux institutions à conduire pour le compte de l'Etat et divers potentiels programmes financés par des bailleurs de fonds, des audits de performance répondant aux standards internationaux en la matière.

RESULTATS ATTENDUS

Les principaux résultats attendus de la prestation de l'AVI sont de deux ordres :

- **La vérification de l'atteinte des objectifs du programme**
 - Les outils/méthodologie/planning de vérification des données nécessaires à l'évaluation des indicateurs de chaque ILD/RLD sont élaborés (cette méthodologie devra figurer dans l'offre technique) ;
 - Les mécanismes de collecte, de traitement, de stockage des indicateurs au niveau de chaque entité concernée par chaque indicateur sont analysés et renforcés ;
 - La cohérence et la concordance des données collectées pour la vérification des Résultats est renforcée ;
 - Une évaluation ponctuelle ou périodique des performances par rapport aux ILD/RDL du projet à travers des entretiens approfondis et l'examen des données disponibles, conformément aux protocoles et spécifications des indicateurs est faite ;
 - Des ateliers de restitution, de validation et de renforcement des capacités des structures ciblées sont organisés ;

- Les rapports sur les résultats comprenant notamment les informations sur l'atteinte ou non, des résultats concernant chaque indicateur servant de base aux décaissements sont produits.
- **Le renforcement des capacités des agents de vérification existants**
 - La qualité des audits de performance effectués par les agents de vérification existants (Court des Comptes) à travers l'usage de méthodologies actualisées et le respect des bonnes pratiques est améliorée ;
 - La conformité des audits de performance effectués avec les normes et réglementations en vigueur est davantage renforcée ;
 - Les capacités de collecte, traitement et analyse des données afin de faciliter la prise de décision et la gestion de l'information sont améliorées ;
 - Des formations des agents aux technologies émergentes et aux outils d'audit de performance modernes sont organisées ;

DETAIL DES ACTIVITES DE LA MISSION

La mission couvrira la vérification des huit (08) Indicateurs liés au Décaissement (ILD) avec leurs dix-neuf (19) Résultats liés au décaissement (RLD) respectifs tels que définis dans les deux (02) domaines de résultats. L'Agent Vérificateur Indépendant préparera des rapports de vérification des résultats semestriels et annuels qui seront soumis simultanément au MRSPTDS à travers l'UGP et la Banque mondiale afin d'orienter le montant des décaissements et assistera aux réunions avec le Gouvernement et la Banque mondiale.

Conformément aux protocoles de vérification présentés dans la demande de proposition, il est prévu que l'Agent Vérificateur Indépendant propose un plan détaillé de vérification présentant une méthodologie détaillée par ILD/RLD, qui sera convenu et finalisé avec l'UGP et la Banque mondiale. Par conséquent, l'AVI doit effectuer les prestations suivantes :

Vérification des documents

L'Agent Vérificateur Indépendant examinera la disponibilité et l'exhaustivité des documents de stratégie et de procédures, de recherche et de partenariats avec les parties prenantes requis pour la livraison des ILD, en s'assurant que ces extraits répondent aux normes indiquées dans le Manuel opérationnel du programme et comme indiqué dans les protocoles de vérifications pour chaque ILD/RLD. L'Agent Vérificateur Indépendant vérifiera également si le programme a respecté le processus d'approbation et d'adoption nécessaires pour ces documents dans chaque cas.

Vérification physique et entretiens avec les parties prenantes

L'Agent Vérificateur Indépendant procédera à des vérifications physiques par le biais de contrôles ponctuels sur le terrain et d'entretiens avec les parties prenantes (dont les bénéficiaires) concernés. Le cadre d'échantillonnage, la méthodologie et les outils pour la vérification physique devront être convenus avec la Banque mondiale et le Gouvernement Togolais.

Réunions

Un minimum d'une réunion pour l'atteinte de chaque RLD et de 2 réunions par an doivent être organisées. Ces réunions doivent avoir lieu immédiatement après la présentation des rapports en bonne et due forme et devraient être utilisées pour fournir une mise à jour du calendrier des livrables, de l'état d'avancement de la mise en œuvre et d'autres préoccupations connexes. Des réunions supplémentaires peuvent être programmées chaque fois que nécessaire.

Développement des capacités du Suivi et évaluation

Travaillant en collaboration avec les personnes ressources chargées du Suivi-Evaluation du programme de gouvernance économique et de délivrance des services, l'Agent Vérificateur

Indépendant conseillera et formera le personnel sur le renforcement des approches de surveillance, d'analyse et de présentation des données, et conformément à leurs mandats pertinents. Cette collaboration devrait permettre également de renforcer leur capacité à surveiller correctement les autres indicateurs du programme. Le principal contact pour ce travail sera le Responsable du suivi et de l'évaluation du programme, mais qui inclura également un soutien similaire à d'autres entités du MRSPTDS et l'UGP.

Audit des systèmes

L'Agent de Vérification Indépendant aura la charge d'évaluer rigoureusement la conformité, la sécurité et l'efficacité des systèmes d'information des structures telles que l'OTR, la DGB, la DGTCP, et l'ARCOP. Cela implique l'examen approfondi des processus, des contrôles internes, des protocoles de sécurité, et la vérification de la conformité aux normes et aux réglementations en vigueur. Il est également responsable de l'identification des vulnérabilités potentielles, des risques de sécurité et de la formulation de mesures correctives pour renforcer la robustesse du système.

METHODOLOGIE

Dans le cadre de leur soumission au présent avis, les bureaux d'études sont priés de soumettre leur offre en proposant une méthodologie précise et adaptée aux attentes indiquées ci-dessus précisant les outils, la fréquence, les mécanismes de vérification, les risques et les moyens de mitigation. De manière spécifique, ils doivent proposer une méthodologie détaillée de vérification pour chaque ILD/ILR.

LIVRABLES

Les livrables attendus de l'Agent Vérificateur Indépendant sont les suivants :

- **Rapport initial à soumettre dans les 30 jours suivant la signature du contrat ;**

Ce rapport qui comprendra (i) l'état des données de référence pour tous les ILD ; ii) un plan et une méthodologie clairs pour la collecte de données et l'échantillonnage pour les vérifications physiques ; iii) le format proposé pour les rapports officiels de vérification des ILD pendant la durée du contrat ; et iv) un plan de mise en œuvre pour les travaux de renforcement des capacités, y compris une approche de travail avec d'autres équipes d'assistance technique.

- **Outils de vérification à soumettre à l'UGP**, qui les enverra par la suite à la Banque mondiale pour avis avant d'effectuer les évaluations.
- **Rapport périodique de vérification des résultats** à soumettre à l'UGP et à la Banque mondiale à la fin de chaque mission de vérification et au minimum sur une base semestrielle. Le rapport devrait rendre compte de l'état d'avancement de chaque ILD/RLD selon le calendrier prévu et conformément aux protocoles de vérification, y compris : (i) les principales conclusions et si les résultats ont été atteints ou non (opinion) ; (ii) la méthodologie utilisée pour vérifier les résultats (et, le cas échéant, l'analyse des données collectées, les rapports de visites de terrain, etc.) ; (iii) les documents et bases de données consultés afin de démontrer/évaluer l'exactitude des informations fournies par les différentes parties prenantes et (iv) les progrès détaillés des RLD
- **Rapport d'audit de performance à soumettre** à l'UGP et à la Banque Mondiale à la fin de chaque mission d'audit de performance. Il devrait présenter les résultats de l'audit de performance, les méthodologies utilisées, l'évaluation des risques, les constats et recommandations clés.
- **Rapport final à la fin du programme à soumettre à l'UGP.**

Ce rapport devrait inclure une description sommative complète des activités et des résultats obtenus grâce au programme, ainsi que des leçons accompagnées de

recommandations claires et spécifiques. Le rapport rendra compte de l'ensemble des résultats issus de la réalisation des tâches du consultant telles que mentionnées dans le point relatif au Mandat dévolu à l'Agent Vérificateur Indépendant. Chaque rapport présentera les résultats globaux, détaillera la méthodologie et enregistrera les lieux, les personnes et les documents examinés. Il servira de base à l'équipe de la Banque pour vérifier la conformité avec les ILD pour les demandes de financement.

Cycle de Vérification

Le cycle de vérification doit être synchronisé avec le cycle de budgétisation du gouvernement, ce qui facilitera la prise en compte des allocations dans les budgets des ministères et institutions en janvier de chaque année. L'AVI communiquera les résultats de la vérification simultanément au Comité de pilotage du programme et à la Banque d'ici le mois de septembre. Le comité de pilotage effectuera son contrôle préalable et communiquera les rapports de vérification vérifiés à la Banque au début du mois d'octobre. La Banque procédera simultanément à l'assurance qualité de ces résultats.

PROFIL DE L'AGENT VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

L'Agent Vérificateur Indépendant doit être un cabinet de réputation internationale, de préférence ayant une présence locale, et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences pertinentes acquises notamment, dans les domaines de l'évaluation de la performance et l'atteinte des objectifs de développement ainsi que des résultats intermédiaires des projets et programmes. Le cabinet devra justifier :

- Au moins 10 ans d'expérience dans des domaines tels que la budgétisation, les marchés publics, la gestion des ressources humaines, la gestion des finances publics, et la mobilisation des recettes domestiques ;

- d'au moins trois (05) ans expériences réussies dans la collecte, l'analyse et la recherche de données dans le domaine de l'audit, de la gestion de projet ou de tout autre domaine pertinent ;
- d'au moins trois (05) ans expériences réussies dans la réalisation de contrôles physiques, d'enquêtes et d'entretiens auprès de population vulnérable ;
- d'au moins trois (03) ans expériences réussies en méthodologie de recherche quantitative et qualitative ;

Pour réaliser efficacement la mission, le cabinet doit proposer une équipe composée au minimum : (i) d'un Spécialiste en gestion des Finances Publiques et Audit de Performance qui jouera aussi le rôle de chef de mission ; (ii) d'un Spécialiste en digitalisation des services ou en TIC ; (iii) d'un Spécialiste en Suivi-évaluation et analyste de données ; (iv) d'un Spécialiste en audit des systèmes d'information ; (v) d'un Spécialiste en économie et statistiques ; (vi) d'un Spécialiste en Passation des Marchés. Chacun de ces spécialistes devra avoir une parfaite maîtrise de la langue de travail au Togo.

Le Spécialiste en gestion des Finances Publiques / Audit – chef mission :

Il/elle doit être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (type BAC + 5) minimum en administration publique ou privé, en économie ou dans un domaine connexe ; justifier d' au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des finances publiques, de la gestion/évaluation de projet, d'audit ; avoir au moins une (01) expérience réussie en vérification d'indicateur lié au décaissement dans le cadre de programme financé par la Banque Mondiale ou d'un autre bailleur de fonds (connaissance des procédures et directives de la Banque mondiale serait un atout) ; avoir au moins deux (02) expériences réussies en matière de définition et évaluation des politiques publiques et contrôle interne des administrations de finances publiques ; avoir une aptitude à travailler avec les hauts

fonctionnaires et les représentants d'organismes internationaux ; avoir une capacité à travailler avec de bonnes compétences interpersonnelles.

Le Spécialiste en digitalisation des services ou en TIC :

Il/elle doit être titulaire d'au moins un BAC+5 en technologies de l'information, ingénierie, économie numérique, ou dans un domaine connexe pertinent pour la transformation numérique ; justifier d'au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la conception et la mise en œuvre de projets de digitalisation, notamment pour les services publics (e-services) et la transformation des processus administratifs ; avoir une expérience professionnelle solide dans au moins deux des domaines suivants : (i) Numérisation des transferts monétaires entre gouvernements et populations et entre populations et gouvernement (ii) Développement d'un dispositif national de collecte de données nationales (iii) digitalisation des différents processus de passation des marchés (iv) digitalisation des déclarations fiscales et collecte des différents impôts et taxes, et (vi) avoir une expérience du contexte institutionnel dans les pays de l'Afrique de l'ouest.

Le Spécialiste en Suivi-évaluation et analyste de données

Il/elle doit être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (type BAC+5) minimum en planification, statistique économique ou d'un master en sciences économiques ou équivalent ; avoir au moins cinq (5) années d'expériences en élaboration de bases de données, techniques d'enquête, collecte, traitement et analyse de données sur application de statistiques ; avoir au moins 01 expérience similaire réussie ou équivalente dans le domaine de la collecte et l'analyse des données serait un atout.

Le Spécialiste en audit des systèmes d'information

Il/elle doit être titulaire d'au moins un BAC+5 en informatique, sécurité informatique, audit ou domaine connexe ; avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années dans le domaine de l'audit des systèmes d'information ; avoir au moins une expérience similaire réussie ou équivalente en audit des systèmes d'information de structures publiques; avoir au moins une expérience démontrée dans l'application des normes de sécurité informatique

Le Spécialiste en économie et statistiques

Il/elle doit être titulaire d'un diplôme d'enseignement (type BAC+5) minimum en économie, statistiques, mathématiques appliquées ou domaine connexe ; avoir une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) années dans la conception, la gestion et la diffusion d'enquêtes nationales à grande échelle; avoir de l'expérience dans l'utilisation d'outils statistiques tels que R, Python, SAS, ;. et la mise en œuvre de procédures des données ouvertes (publication des ensembles de données anonymisés); avoir au moins une (01) expérience réussie de transfert de compétences.

Le Spécialiste en Passation des Marchés

Il/elle doit être titulaire d'au moins un BAC+5 en gestion, administration des affaires, en droit, en ingénierie, en technologies de l'information ou dans des domaines connexes; justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle nationale ou internationale en matière de réformes des marchés publics et de conception et de mise en œuvre de marchés publics électroniques; maîtriser les procédures de passation de marchés en vigueur en République du Togo.

Le Spécialiste en gestion des ressources humaines (GRH)

Il/elle doit être titulaire d'au moins un diplôme de niveau BAC+5 en gestion des ressources humaines, administration publique, ou un domaine connexe. Une expérience professionnelle

d'au moins dix (10) années d'expérience nationale ou internationale en matière de réformes de la gestion des ressources humaines et de mise en œuvre de systèmes d'information sur la gestion des ressources humaines (SIGRH) dans le secteur public. L'expert doit également avoir : une expérience prouvée dans la mise en œuvre de projets de GRH dans des contextes institutionnels africains ; une connaissance approfondie des processus d'organisation et d'opérationnalisation des départements de GRH ; et une capacité démontrée à conduire des diagnostics organisationnels et à proposer des recommandations pour l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

LIEU ET DURÉE DE LA MISSION

La durée totale du programme est de six (06) ans (2024-2030). Les activités de cette mission seront effectuées avec un renouvellement sur une base annuelle au regard de la qualité des prestations et des capacités de la cour des comptes ou de l'INSEED à prendre la relève. L'UGP fournira un appui en cas de besoin, notamment, pour organiser des réunions, préparer des lettres de présentation.

ANNEXE

Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD), modalités de décaissement et protocoles de vérification

Le tableau ci-dessous présente la liste des ILD du Programme, leurs objectifs respectifs, leurs protocoles de vérification ainsi que leurs modalités de décaissement tels que définis dans les documents du Programme.

Tableau 1 : Matrice des indicateurs liés aux décaissements

Catégorie (y compris l'indicateur lié au décaissement, le cas échéant)	Résultat lié au décaissement	Formule de calcul des décaissements	Entité responsable	Montant du Financement Alloué (exprimé en USD)	Méthodologie de vérification proposée	Fréquence de vérification
ILD 1 : Amélioration de la planification et de la gestion des ressources humaines grâce à l'adoption de plans de capital humain et à l'opérationnalisation des fonctions de gestion des ressources humaines dans les ministères clés	DLR 1.1 : Quatre (4) ministères et institutions (y compris l'éducation et la santé) avec un plan de développement des ressources humaines et des compétences, et des descriptions de poste adoptés	Montant à décaisser = 500 000 USD par ministère ou institution Référence = 0 ministères et institutions Cible = 4 ministères et institutions (i) Montant à décaisser = 500 000 USD	MRSPTDS	2 000 000	Validation par une agence de vérification indépendante (IVA) sur la base des rapports du MFPTDS.	Semestrielle
	DLR 1.2 : Un organigramme standard et les fonctions d'un département de gestion des ressources humaines pour les ministères de tutelle et institutions adoptés dans cinq (5) ministères et institutions (dont l'éducation et la santé) dotés d'un département de GRH opérationnel.	(i) Montant à décaisser = 500 000 USD (ii) Montant à décaisser = 500 000 USD par ministère ou institution Ligne de base = 0 Cible = 5 ministères et institutions	MRSPTDS	3 000 000	Validation par une agence de vérification indépendante (IVA) sur la base des rapports du MFPTDS.	Semestrielle
ILD 2 : Professionnalisation de l'encadrement supérieur à travers la formation dans le	DLR 2.1 : 300 hauts fonctionnaires (sélectionnés sur concours), dont les secrétaires généraux, les directeurs généraux et les directeurs et	Montant à décaisser = 200 000 USD par fonctionnaire Référence = 0 fonctionnaire	MRSPTDS	6 000 000	Vérification annuelle par une IVA à partir des données du SIRH, des	Semestrielle

cadre du Programme d'excellence de la fonction publique des fonctionnaires nommés à des postes de hauts cadres et à des postes techniques clés, parmi lesquels des femmes	fonctionnaires nommés à des postes techniques clés formés dans le cadre du Programme d'excellence de la fonction publique	Cible = 100 fonctionnaires			rapports du MFPTDS, de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes	
	DLR 2.2 : 100 femmes hauts fonctionnaires (sélectionnées sur concours), dont des secrétaires générales, des directeurs généraux et des directeurs et fonctionnaires nommés à des postes techniques clés, formées dans le cadre du Programme d'excellence de la fonction publique nommés à des postes de direction et à des postes techniques clés.	Montant à décaisser = 200 000 USD par fonctionnaire Référence = 0 fonctionnaire	MRSPTDS	2 000 000	Vérification annuelle par une IVA à partir des données du SIRH, des rapports du MFPTDS, de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de la Cour des Comptes	Semestrielle
ILD 3 : Amélioration de la présence et des services de l'État dans la région des Savanes et des régions mal desservies grâce au déploiement de médiateurs formés, de personnel judiciaire déconcentré et de personnel des collectivités locales	DLR 3.1 : 64 médiateurs formés et personnels de justice déconcentrés (sélectionnés sur concours) nommés à des postes dans la région des Savanes et les régions mal desservies	Montant à décaisser = 62 500 USD par personnel judiciaire déployé Référence = 0 personnel judiciaire Cible = 64 personnels judiciaires	Ministère de Justice	4 000 000	Validation par un IVA sur la base des rapports du Ministère de Justice et MFPTDS.	Semestrielle
	DLR 3.2 : 250 agents et fonctionnaires des collectivités locales déployés dans la région des Savanes et les régions mal desservies formés.	Montant à décaisser = 16 000 USD par fonctionnaire local formé Référence = 0 fonctionnaire local Cible = 250 élus locaux	MATDCC	4 000 000	Validation par un IVA sur la base des rapports du MATDCC et du MFPTDS.	Semestrielle

ILD 4 : Amélioration du contrôle de la masse salariale grâce à l'inclusion de données biométriques et d'informations biographiques mises à jour dans le système d'information sur la gestion des ressources humaines	DRL 4.1 : 100 pour cent des fonctionnaires actifs disposant de données biométriques et d'informations biographiques à jour dans le système d'information sur la gestion des ressources humaines	Montant à décaisser = Montant alloué multiplié par (Réalisation réelle divisée par (Objectif moins Référence) moins le montant décaissé précédemment dans le cadre de ce DLR Montant alloué = 4 000 000 USD (40 000 USD par point de pourcentage) Référence = 0 pour cent Cible = 100 pour cent	MRSPTDS	4 000 000	Validation par un IVA sur la base des rapports du MFPTDS.	Semestrielle
	DRL 4.2 : 100 pour cent des fonctionnaires retraités disposant de données biométriques et d'informations biographiques à jour dans le système d'information sur la gestion des ressources humaines.	Montant à décaisser = Montant alloué multiplié par (Réalisation réelle divisée par (Objectif moins Référence) moins le montant décaissé précédemment dans le cadre de ce DLR Montant alloué = 2 000 000 USD (20 000 USD par point de pourcentage) Référence = 0 pour cent Cible = 100 pour cent	MRSPTDS	2 000 000	Validation par un IVA sur la base des rapports du MFPTDS	Semestrielle

ILD 5 : Utilisation accrue des paiements numérisés de gouvernement à personne (G2P) et de personne à gouvernement (P2G) pour améliorer la gestion de la trésorerie	DRL 5.1 : 95 pour cent des allocataires de prestations sociales (allocations familiales, allocations sociales pour les populations vulnérables et indemnisation des sinistrés), d'allocations scolaires (bourses et aides) et de frais de mission reçoivent des paiements électroniques	Montant à décaisser = Montant alloué multiplié par (Réalisation réelle divisée par (Objectif moins Référence) moins le montant décaissé précédemment dans le cadre de ce DRL Montant alloué = 1 000 000 USD (10 526,32 USD par point de pourcentage) Référence = 0 pour cent Cible = 95 pour cent	MEF - DGT	1 000 000	Validation par un IVA basé sur les données du Système intégré d'information de gestion financière (IFMIS) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).	Semestrielle
	DRL 5.2 : 95 pourcentage de bénéficiaires des programmes de protection sociale (administration territoriale, enseignement primaire et secondaire, travaux publics, action sociale et santé) reçoivent des paiements électroniques	Montant à décaisser = Montant alloué multiplié par (Réalisation réelle divisée par (Objectif moins Référence) moins le montant décaissé précédemment dans le cadre de ce DRL Montant alloué = 2 000 000 USD (38 461,54 USD par point de pourcentage) Référence = 0 pour cent Cible = 95 pour cent	MEF - DGT	2 000 000	Validation par un IVA basé sur les données du Système intégré d'information de gestion financière (IFMIS) et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).	Semestrielle

	DLR 5.3 : 95 pour cent des recettes issues de l'impôt sur les sociétés (IS), de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la taxe professionnelle unique (TPU) collectées via paiements électroniques	Montant à décaisser = Montant alloué multiplié par [(Réalisation réelle moins référence) divisé par l'objectif] moins le montant décaissé précédemment dans le cadre de ce DLR Montant alloué = 3 000 000 USD (38 461,55 USD par point de pourcentage) Référence = 17 pour cent Cible = 95 pour cent	OTR	3 000 000	Validation par un IVA basé sur les données du Système intégré de tax et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).	Semestrielle
	DLR 5.4 : 70 pour cent des recettes des taxes foncières collectées via paiements électroniques	Montant à décaisser = Montant alloué multiplié par [(Réalisation réelle moins référence) divisé par l'objectif] moins le montant décaissé précédemment dans le cadre de ce DLR Montant alloué = 1 000 000 USD (14 285,71 USD par point de pourcentage) Référence = 0 pour cent Cible = 70 pour cent	OTR	1 000 000	Validation par un IVA basé sur les données du Système intégré de tax et de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).	Semestrielle

ILD 6 : Augmentation du nombre de ministères et d'institutions utilisant une plateforme de passation des marchés électronique en ligne, des normes de passation des marchés ouvertes, ainsi que des lignes directrices et un marquage écologiques en matière de passation des marchés.	DRL 6.1 : (i) (a) Règlements pour la mise en œuvre d'une plateforme de passation des marchés publics en ligne (pour la publication des appels d'offres, l'enregistrement des fournisseurs, la soumission électronique des offres, les enchères inversées et l'attribution des marchés publics) publiée dans le Journal Officiel du bénéficiaire, (b) spécifications techniques de la plateforme de passation des marchés électroniques en ligne adoptées, et (c) développement/adaptation de la plateforme de passation des marchés électroniques en ligne achevé ; et (ii) cinq (5) ministères et institutions (y compris l'éducation et la santé) utilisent (a) une plateforme en ligne de passation des marchés électronique conforme aux normes de passation de marchés ouverte, (b) des lignes directrices sur les achats écologiques, et (c) le marquage des achats écologiques dans le système de passation de marchés électronique pour contrôler la conformité aux lignes directrices en matière d'achats écologiques.	(i) Montant à décaisser = 500 000 USD par mesure pour (a) et (b) chacun et 1 000 000 USD pour (c) Référence (i) = 0 mesure Cible (i) = 3 mesures (ii) Montant à décaisser = (a) 500 000 \$ US par ministère ou institution, (b) 250 000 \$ US par ministère ou institution, et (c) 250 000 \$ US par ministère ou institution Référence (ii) = 0 ministères et institutions Cible (ii) = 5 ministères et institutions	ARCOP/ MEF - DNCMP	7 000 000	Vérification annuelle par un IVA à partir des données de l'ARCOP et de la DCNMP.	Semestrielle
---	---	--	-------------------------------	------------------	--	--------------

ILD 7 : Amélioration de la gestion budgétaire grâce à l'adoption d'un suivi et évaluation systématiques des programmes et d'un marquage budgétaire des dépenses liées au genre et au climat dans le processus de préparation et d'exécution du budget.	DLR 7.1 : Quatre (4) rapports d'évaluation du budget-programme produits et publiés dont (i) 1 rapport d'évaluation du budget-programme basé sur le rapport annuel des résultats de performance du programme et (ii) 3 rapports d'évaluation d'un budget-programme sectoriel (y compris l'éducation et la santé)	Montant à décaisser = 2 000 000 USD (500 000 USD par rapport) Référence = 0 rapport Cible = 4 rapports	MEF - DGB	2 000 000	Validation par une IVA sur la base des données de l'IFMIS et des rapports de la Direction du Budget, de l'IGF et de la Cour des Comptes.	Annuelle
	DLR 7.2 : (i) Un (1) Un manuel de référence sur la conception et la pratique du marquage des dépenses selon le genre élaboré et annexé à la circulaire budgétaire ; et (ii) 10 ministères et institutions mettent en œuvre le marquage des dépenses selon le genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget	(i) Montant à décaisser = 1 000 000 USD pour le manuel (ii) Montant à décaisser = 300 000 USD par ministère ou institution Référence = 0 ministères et institutions Cible = 10 ministères et institutions	MEF - DGB	4 000 000	Validation par une IVA sur la base des données de l'IFMIS et des rapports de la Direction du Budget, de l'IGF et de la Cour des Comptes.	Annuelle
	DLR 7.3 : (i) Un (1) manuel de référence sur la conception et les pratiques de marquage budgétaire d'atténuation et d'adaptation au changement climatique élaboré et annexé au circulaire budgétaire ; et (ii) 10 ministères et institutions mettent en œuvre le marquage des dépenses d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans le processus de préparation et d'exécution du budget.	(i) Montant alloué = 1 000 000 USD pour le manuel (ii) Montant alloué = 1 100 000 \$ US par ministère ou institution Référence = 0 ministères et institutions Cible = 10 ministères et institutions	MEF - DGB	12 000 000	Validation par une IVA sur la base des données de l'IFMIS et des rapports de la Direction du Budget, de l'IGF et de la Cour des Comptes.	Annuelle

ILD 8 : Commentaires recueillis lors des réunions inclusives des comités communautaires des écoles et des établissements de santé intégrés dans le processus budgétaire et dans la préparation et le suivi des plans sectoriels pour boucler la boucle entre les citoyens et l'État.	DLR 8.1 : Quatre (4) rapports publiés sur les retours d'expérience recueillis lors des réunions inclusives des comités communautaires des écoles et des établissements de santé et détaillant ce qui a été ou n'a pas été utilisé, pourquoi et comment dans la formulation du budget, deux (2) pour le Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire et deux (2)) Ministère de la Santé	Montant à décaisser = 500 000 USD par rapport Référence = 0 rapport Cible = 4 rapports	Ministère de l'Enseignement primaire et Ministère de la Santé	2 000 000	Vérification annuelle par un IVA sur la base des rapports de la Direction du Budget, du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire et du Ministère de la Santé	Annuelle
	DLR 8.2 : Deux (2) rapports publiés de la Revue Conjointe de la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Éducation (PSE) 2020-2030	Montant à décaisser = 500 000 USD par rapport Référence = 0 rapport Cible = 2 rapports	Ministère de l'Enseignement primaire	1 000 000	Vérification annuelle par un IVA sur la base des rapports de la Direction du Budget et du Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire.	Annuelle
	DLR 8.3 : Deux (2) rapports publiés de la Revue Conjointe de la mise en œuvre du Plan de Développement du Secteur de la Santé (PNDS) 2023-2028.	Montant à décaisser = 500 000 USD par rapport Référence = 0 rapport Cible = 2 rapports	Ministère de la Santé	1 000 000	Vérification annuelle par un IVA sur la base des rapports de la Direction du Budget et du Ministère de la Santé	Annuelle

